

Notice explicative de la fiche préparatoire à l'affectation - Parents

Académie
LYON

À distribuer aux élèves et à leurs représentants légaux, en accompagnement de la fiche préparatoire à l'affectation.

En application de la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du décret n° 2017-330 du 14 mars 2017, l'élève et ses représentants légaux sont informés des éléments suivants :

La fiche préparatoire à l'affectation est à compléter par l'élève et ses représentants légaux. Elle sert de support à la saisie des vœux par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet Lycée.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est responsable de l'application Affelnet Lycée. Cette application a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves dans les classes de seconde générale et technologique, de seconde professionnelle, de première année de CAP et de première technologique, par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO fréquenté sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques.

L'élève et ses représentants légaux peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification des données auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de scolarisation (représentant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Les données recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Fiche préparatoire à l'affectation - Affelnet Lycée

A compléter obligatoirement par tous les candidats et avant toute saisie des vœux dans Affelnet Lycée.
(Une seule fiche par candidat(e), y compris pour les 2^{es} GT qui remplissent des vœux sur les deux parties)

1 **Elève : N° Identifiant National élève :**
NIE : Identifiant national pour les élèves des collèges, lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat.
Nom : Prénom : Classe :
Date de naissance : Lvl : Lvl :
Nom et prénom des représentants légaux de l'élève :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Code zone géographique : **2** Rester : Oui ☐ Non ☐

Établissement d'origine : ☐ Public ☐ Privé sous contrat ☐ Privé hors contrat
Classe d'origine : ☐ 3^e générale ☐ 3^e prépa-pro ☐ 3^e SEGPA ☐ GUA
☐ 2^e GT ☐ 2^e pro ☐ 1^{re} année CAP
☐ CAPFI ☐ Diplômé MDS ☐ Autre, précisez :
Code établissement : Cachet de l'établissement :

Vœux formulés par le ou la candidat(e), à classer par ordre de préférence
- Pour les vœux en voie professionnelle (1^{re} année CAP) 2^e pro : préciser les spécialités professionnelles ou indiquer le nom de la 2^e POF
- Pour les vœux en 2^e générale et technologique : indiquer « 2^e GT » en précisant les enseignements d'exploration
(il est vivement conseillé de formuler un vœu généraliste dans le ou les lycée(s) de secteur)
- Pour les vœux en 1^{re} technologique : préciser la série et la spécialité le cas échéant
Important : Pour les demandes d'admission dans l'enseignement privé sous contrat, il est **obligatoire** de faire également une demande directe dès que possible auprès des établissements souhaités. Pour l'apprentissage, les élèves intéressés se doivent **obligatoirement** d'obtenir un maître d'apprentissage et prendre contact avec un centre de formation d'apprentis (CFA).

Ordre des vœux	Type de vœu : 1 ^{re} année CAP : 2 ^e pro / 2 ^e GT 1 ^{re} année	Spécialité, série ou enseignements d'exploration	Établissement demandé	Commune	Code vœu (à remplir par l'établissement)
1			3		
2					
3					
4					
5					

Dossier déposé pour la commission académique traitant des situations médicales particulières et du handicap : Oui ☐ Non ☐

Date et signature des représentants légaux : **4**

1

Identification de l'élève

Les renseignements d'identification de l'élève sont pré-remplis automatiquement pour les élèves de 3^e. Ils doivent être vérifiés et corrigés si nécessaire.

2

Code zone géographique (à remplir par l'établissement d'origine)

L'affectation dans la voie générale et technologique publique de l'Éducation nationale obéit aux règles de la sectorisation géographique. Le code « zone géographique » est défini en fonction de l'adresse d'habitation du ou de la candidat(e). Il permet à l'application Affelnet Lycée d'attribuer automatiquement aux candidat(e)s un bonus qui les rend prioritaires pour l'affectation dans leur(s) lycée(s) de secteur.

3

Vœux formulés par l'élève

Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève. **Il est vivement recommandé de formuler plusieurs vœux** (jusqu'à 5) afin d'augmenter les chances de l'élève d'être affecté(e).

Annexe 4 bis - Fiche outil

Ces vœux doivent être classés par ordre de préférence. Ils peuvent être formulés :

⇒ Pour l'après 3^e : en direction d'établissements publics ou privés sous contrat (Éducation nationale et Agriculture)

- **dans la voie professionnelle**

Indiquer la spécialité de bac professionnel ou de CAP ou le nom de la 2nde POP.

Ex. : « 2nde professionnelle Technicien du froid et du conditionnement d'air » ; « CAP Fleuriste » ; « 2nde POP Métiers du bois »

- **en 2nde GT**

Préciser le ou les enseignement(s) d'exploration souhaité(s). Ils sont à indiquer pour information sur cette fiche mais ils seront confirmés lors de l'inscription définitive au lycée.

Ex. *Sciences économiques et sociales (SES) + Sciences et laboratoire ; Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) + Méthodes et pratiques scientifiques (MPS)*

Noter un seul enseignement d'exploration s'il s'agit de *Création et culture design* ou *EPS* ou *Arts du cirque*.

Pour connaître la liste des enseignements d'exploration dans les lycées de l'académie, voir le guide Onisep « *Après la 3^e Choisir son orientation* » distribué aux élèves de 3^e et consultable en ligne sur le site de l'Onisep Lyon.

Il est fortement recommandé, par mesure de sécurité, de demander le ou les lycée(s) de secteur pour garantir l'affectation.

⇒ Pour l'entrée en 1^{ère} technologique : en direction d'établissements publics de l'Éducation nationale

Indiquer sur cette fiche uniquement les vœux de 1^{ère} ST2S, STI2D, STL ou STMG en lycée public de l'Éducation nationale.

Pour des vœux en 1^{ère} STAV et STL en lycée agricole, STD2A, STHR, TMD, et pour tout vœu de bac technologique en lycée privé, contacter directement l'établissement souhaité.

[IMPORTANT]

- Les candidat·e·s originaires d'un établissement **privé** et formulant uniquement des vœux vers des établissements privés n'ont pas à remplir cette fiche.
- Les candidat·e·s **originaires de 2nde GT** peuvent formuler des vœux pour une entrée en :
 - 1^{ère} technologique ST2S, STI2D, STL, STMG en lycée public de l'Éducation nationale
 - 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP (en lycée public ou privé)
 - 2nde générale et technologique

4

Date et signature

La fiche doit être datée et signée par les représentants légaux de l'élève. Elle est ensuite rendue à l'établissement qui procède à la saisie dans l'application Affelnet Lycée.